

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 7 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'EPI Condorcet, salle des Lumières, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, M. CADIOU, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, M. LEBRUN, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, Mme GARANDEAU, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADOE, M. SCHOCH, Mme POURRET, M. LUCAS, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. KARFACH, Mme THO, Mme GUILLEMOIS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE : Mme THO a donné procuration à M. HAGGAN.

Mme GUILLEMOIS a donné procuration à M. SIMON.

M. RAVAUDET a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

oooooooooooooooo

2020.108 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Knauf de ses fonctions de conseiller municipal et de l'installation de Madame Marion Garandean en qualité de conseillère municipale.

2020.109 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS « ANIMATION DE LA VIE LOCALE » ET « SOLIDARITES, EDUCATION »

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du Conseil municipal qui siègeront au sein des commissions « animation de la vie locale » et « solidarités, éducation ».
- Procède à la désignation des membres des commissions « animation de la vie locale » et « solidarités, éducation » comme indiqué ci-dessous.

Commission animation de la vie locale	Commission Solidarités, éducation
Nelly Lechaplain	Françoise Prigent
Marie Baslé	Luc Simon
François Cadiou	Sylvie Lecoq
Pierre-François Lebrun	Nathalie Maignot
Hamed Karfach	Caroline Tho
Mickaël Chemin	Clément David
Edwin Haggan	Elise Guillemois
Claire Bousquet	Marion Garandean
Naouirou Abdou	Rodolphe Llavori
Messan Gbadoe	Laure Pourret
	Fabrice Lucas

2020.110 OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES COMMERCES LES DIMANCHES EN 2021

Le conseil municipal, à la majorité des voix (trois voix contre, M. Cadiou, M. Haggan et Mme Tho et quatre abstentions, M. Saurel, M. Schoch, M. Llavori et Mme Pourret) :

- Décide de donner un avis favorable sur la proposition de Madame la Maire d'autoriser les ouvertures exceptionnelles suivantes au titre de l'année 2021 pour les salariés des commerces de détail - à l'exclusion des concessions automobiles, et des autres commerces faisant l'objet d'une réglementation particulière :
- Le 1^{er} dimanche des soldes
- Le dimanche 5 décembre 2021
- Le dimanche 12 décembre 2021
- Le dimanche 19 décembre 2021

- Précise que les dates seront définies par un arrêté du Maire, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés concernés pour le commerce de détail,
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

2020.111 AUTORISATION SPÉCIALE D'OUVERTURE DES CRÉDITS – ANNEE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le versement des acomptes de subventions au Centre Communal d'Action Sociale, au Centre de la Lande, à l'Office Jacquolandin des Sports, à l'A.S Saint Jacques Foot, au Judo Club de St Jacques et au St-Jacques Basket Club.
- autorise Madame la Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses dans le respect du cadre fixé dans la présente délibération.

2020.112 SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE DE L'EPI CONDORCET

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la suppression du budget annexe de l'EPI Condorcet.
- Décide que les dépenses et recettes liées au bâtiment l'EPI Condorcet seront toutes comptabilisées sur le budget principal de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Précise que le budget annexe EPI Condorcet voté en 2021 consistera en un budget de clôture.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à la présente décision.

2020.113 ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Admet en non-valeur les créances arrêtées à la somme 1 711,95 €, figurant sur l'état dressé par le Comptable Public le 22 octobre 2020 ;
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6541 du budget principal de la Ville 2020.

2020.114 AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019-2020 DU CONTRAT DE VILLE DE LA MÉTROPOLE RENNAISE

Le conseil municipal, à la majorité des voix (trois abstentions, M. Lucas, M. Schoch et M. Llavori) :

- émet un avis favorable sur le projet de rapport annuel 2019-2020 du Contrat de Ville de la Métropole Rennaise 2015-2020;
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer tous les documents ultérieurs découlant des décisions prises dans la présente délibération.

2020.115 RAPPORT 2019 D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE RENNES MÉTROPOLE

Le conseil municipal prend acte du rapport 2019 d'activités et de développement durable de Rennes Métropole.

2020.116 MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITE DES ABONNEMENTS A LA MEDIATHEQUE LUCIEN HERR

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Opte pour la gratuité des inscriptions à la médiathèque Lucien Herr.

2020.117 TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

2020.118 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend en compte les créations et la transformation d'emploi.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de la ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

2020.119 RAPPORT D'ACTIVITE 2019 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GOLF DE L'AGGLOMERATION RENNAISE (SIGAR)

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du SIGAR pour l'exercice 2019.

2020.120 CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE JEAN WIENER ET LE COLLEGE JEAN MOULIN POUR LE DISPOSITIF « ORCHESTRE AU COLLEGE »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention avec le Syndicat intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener pour la mise en œuvre du dispositif « Orchestre au collège ».

2020.121 CONVENTION AVEC LES FOURNEAUX ECONOMIQUES

Le conseil municipal, à la majorité des voix (une voix contre, M. Lucas),

- Autorise Madame la Maire à signer la convention avec l'association des Fourneaux Economiques.
- Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le compte 6574 de la Ville.

2020.122 DESIGNATION DE REPRESENTANTS COMMUNAUX ET DE RIVERAINS A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission de suivi de sites
- Désigne Monsieur Philippe Cocheril, Monsieur Mickaël Chemin comme représentants titulaire et suppléant, de la Ville de Saint Jacques de la Lande à la Commission de suivi de site
- Désigne Madame Dominique Souvré-Etiemble, représentant l'association ANE, Monsieur Martin Paccaud, représentant l'association AMAP, Monsieur Alain Laplanche représentant l'association Airbreizh, Monsieur Bruyas, responsable de site, représentant la société Saint Gobain Weber France, Madame Séverine Soulard, représentant Point P Dispano, Monsieur Guillou représentant la société Eiffage comme membres de la CSS au titre du collège « riverains, associations ».

2020.123 ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AC 83p, SITUEE 274T RUE DE NANTES

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition du bien cadastré AC 83p d'une superficie à détacher par arpentage d'environ 360 m², propriété de Madame Rivy, au prix de 145 000 € ;
- Autorise Madame La Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-17 ou L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer l'acte authentique, et tout complément s'y rapportant ;
- Dit que l'acte sera établi par Maître Torché, notaire à Rennes ;
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

2020.124 DECLASSEMENT ET MISE EN VENTE DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES 11 RUE DES 25 FUSILLES

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation des locaux sis 11, rue des 25 Fusillés qui abritaient des services administratifs et une salle associative, ces activités étant désormais exercées au sein de la maison de quartier voisine.
- Approuve le déclassement du domaine public communal de ces locaux.
- Autorise Madame la Maire ou toute personne habilitée à cette fin en application du Code Général des Collectivités Territoriales à signer une convention-cadre de recours à la solution Agora Store.
- Décide de recourir à cette plate-forme pour la mise en vente du bien défini ci-dessus.

2020.125 DENOMINATION D'UNE ALLÉE ZAC DE LA COURROUZE – SECTEUR POLE MERMOZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, dénomme comme suit, pour le secteur dit « Pôle Mermoz » :

- Pour le tronçon entre le boulevard Mermoz et la voie ferrée et traversant la rue du Camp de Verdun, tel que présenté en annexe : allée Gabriel et Marie Lanoë (1903-1980) (1900-1979), résistants, maraîchers.

2020.126 DECISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE DU 28 OCTOBRE 2020 AU 19 NOVEMBRE 2020

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

.....

Affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 décembre 2020.

Marie DUCAMIN

Maire de St-Jacques-de-la-Lande